



## BULLETIN TRIMESTRIEL DU SNALC LYON

Mars 2024

N°155

SNALC LYON

06 32 06 58 03

[snalc-lyon@orange.fr](mailto:snalc-lyon@orange.fr)

<http://snalc-lyon.fr>

### Nouvelle ministre pour vieilles lunes

Chères et chers collègues,

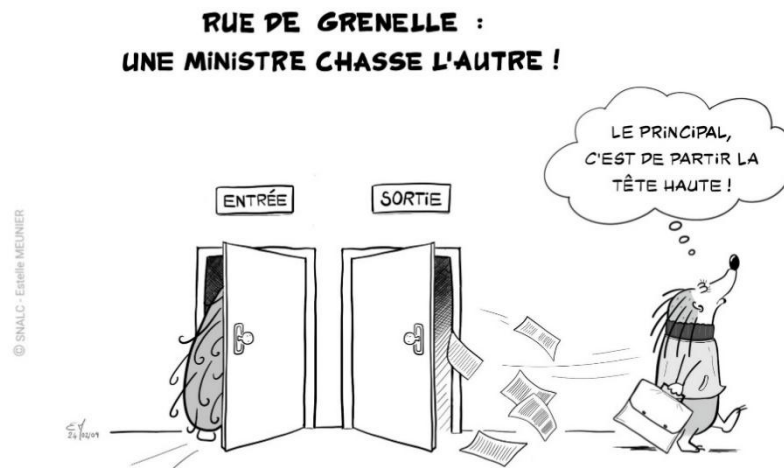
Si Gabriel Attal avait pu séduire, au moins par son discours, sur des points sensibles et montré son souci d'informer ou de consulter les organisations syndicales de façon non sélective, sa succession au ministère de l'Education Nationale reflète avant tout le refus du président de voir échapper le moindre domaine à son prurit interventionniste. Il aura suffi que M. Attal déclare vouloir emmener l'EN avec lui à Matignon pour que lui soient imposées, avec le succès que l'on sait, Madame Oudéa-Castéra, championne hors catégorie -et la métaphore sportive n'est pas fortuite- de la gaffe et de l'incompétence médiatique, puis Nicole Belloubet, dont la carrière de juriste est certes brillante mais qui n'a pas laissé que de bons souvenirs dans ses fonctions de rectrice. Ce qui est sûr, sans vouloir verser dans le procès d'intention, c'est que nous n'avons rien à en attendre, sauf ce qui pourra lui être imposé de plus haut. Sur la laïcité, et plus largement sur la vision de ce qu'est la nation, elle s'est toujours montrée partisane des accommodements maximums avec ceux qui cherchent à la détruire pour imposer leur propre loi. Sur le retour de l'autorité et du respect des professeurs, comme plus largement des personnels, elle a montré une grande bienveillance pour celles et ceux qui la remettaient en cause. Sur le pédagogisme débilisant (au sens premier du terme, bien loin du « choc des savoirs »), elle s'en est montrée une partisane fervente. En témoigne l'intervention qu'elle fit (pour le coup non sans un certain courage ou une certaine inconscience) devant les congressistes du SNALC à Toulouse fin 2010. Tous les poncifs y sont passés, de l'inutilité du redoublement aux vertus de la pédagogie différenciée. Rien n'indique, ou plutôt tout indique depuis sa prise de fonction, qu'elle fera ce qu'elle pourra pour tordre le coup aux initiatives de son prédécesseur ou les rendre inopérantes. Nous espérons bien entendu nous tromper ; il y a malheureusement trop d'indices et d'héritages pour que nous ne prenions pas des vessies pour des lanternes et que nous ne soyons pas dans l'inquiétude. Même si la préparation budgétaire de la prochaine rentrée ne peut être imputée véritablement à Madame Belloubet, les coupes dans les DHG, que ce soit en lycée ou en collège, les fermetures de classe dans le premier degré dès qu'un seuil prévisionnel hypothétique est atteint, n'inspirent vraiment pas à l'optimisme. Nous savons que nos conditions de travail vont, pour l'essentiel, encore se dégrader. Et, en dehors des conditions matérielles, rien ne se fera qui puisse restaurer un tant soit peu la situation ; et le peu qui se fera le fera malgré elle. Triste constat, alors que les enjeux sont majeurs et l'urgence absolue. La société française ne se porte pas bien et son école, à travers ses personnels, tente d'en gérer et d'en compenser les travers au prix d'un investissement colossal fort peu reconnu.

Editorial	p.1
Interpréter les textes	p. 2
Appréciation finale	p. 3
Opale	p. 5
Postes CPE	p.5
Décès et deuil	p. 6
Contacts	p. 6

A défaut de baguette magique, il est des ministres qui savent, hypocritement ou non, témoigner de leur souci des personnels et d'une certaine empathie. A Madame Belloubet de montrer qu'elle en est aussi capable. Le SNALC, pour sa part, est toujours prêt à un dialogue constructif, mais il est tout aussi prêt à montrer sa détermination et à ne pas avaler les vieilles lunes.

Bon courage à tous

Didier GALLANT, vice-président académique



## Interpréter les textes ou comment créer des injustices

Il y a quelques semaines, les mouvements de protestation des agriculteurs ont remis un peu en lumière la question de la surtransposition des normes européennes dans le droit national, entraînant quasi mécaniquement une concurrence faussée comme un très fort sentiment d'injustice. Mutatis mutandis, c'est un peu au même phénomène que nous assistons dans l'académie de Lyon, et ce, depuis déjà pas mal d'années, concernant la plupart des textes règlementaires, sans que la raison profonde nous ne soit connue. Les hypothèses restent nombreuses, mais aucune n'est certaine. Cependant le résultat est là. Des collègues sont concrètement lésés dans leurs droits et subissent parfois une double punition. Non seulement, ils ne bénéficient pas de ce qui pourrait leur être accordé au regard des textes, mais ils sont mis en concurrence avec les candidats d'autres académies, dont l'interprétation est plus favorable ou ouverte, et se sentent de ce fait lésés. C'est un des effets très pervers de la gestion déconcentrée, qui était pourtant présentée à l'époque, par un ministre de sinistre mémoire (son climato-scepticisme l'a ensuite voué aux enfers médiatiques, une forme contemporaine de *damnatio memoriae* qui n'est pas pour nous déplaire), comme un des moyens de rendre son agilité à un « mammoth » accusé de tous les maux comme de toutes les impuissances. J'en veux pour illustration une situation qui s'est produite récemment, mais on pourrait les multiplier au fil des années. Elle concernait une bonification lors du mouvement inter-académique du fait d'une interprétation ultra-restrictive de la circulaire parue au Bulletin Officiel dans le cadre d'une situation familiale dramatique. L'intervention du SNALC a permis à la collègue d'être rétablie dans ses droits et de bénéficier de cette bonification, mais nous pensons à tous les collègues isolés ou qui ne s'adressent pas à la bonne porte. Eux sont et restent objectivement lésés. Nous connaissons le dévouement qui, croyez-le ou non, existe dans les services du rectorat de Lyon et le travail en bonne intelligence qui en résulte depuis des décennies, au bénéfice des collègues qui font appel au SNALC, et il n'est pas question de leur faire porter la responsabilité de cette situation. Mais quelle qu'en soit la cause, nous ne pouvons admettre que des collègues ne puissent pleinement faire valoir leurs droits. C'est une injustice pure et simple, et il serait grand temps que, dans l'académie de Lyon, à la faveur d'une interprétation moins restrictive des textes, elle cesse.

Didier Gallant, Vice-président académique

## Capa second degré pour le recours de l'appréciation finale du rendez-vous de carrière

La CAPA s'est tenue le 31 janvier. Ouverte par Monsieur le Recteur, elle a ensuite été présidée par Madame De Saint-Jean, Secrétaire générale adjointe de l'académie et Directrice des ressources humaines.

La procédure de contestation de l'appréciation finale du rendez-vous de carrière se déroule en 2 temps. Tout d'abord, un recours gracieux auprès de Monsieur le Recteur et, si la demande n'aboutit pas, une saisie de la CAPA pour contestation.

121 recours gracieux ont été déposés cette année (30 chez les agrégés, 65 chez les certifiés, 2 chez les CPE, 4 chez les PEPS, 19 chez les PLP et 1 chez les Psy-EN). 5 recours gracieux ont abouti (les 5 chez les agrégés et donc par le ministère !), 3 ont été rejetés, 113 n'ont pas abouti. Au total, 83 collègues ont saisi la CAPA (18 agrégés, 47 certifiés, 2 CPE, 2 Peps, 13 PLP et 1 Psy-EN).

12 demandes émanaient de collègues au 6<sup>ème</sup> échelon, 41 de collègues au 8<sup>ème</sup> et les 30 dernières de collègues au 9<sup>ème</sup> échelon.

La répartition des avis pour les 1420 rendez-vous de carrière (RDVC) l'an dernier a été la suivante : 35,48% des collègues ont obtenu comme appréciation finale « excellent », 45,7% « très satisfaisant », 17,2% « satisfaisant », et 1,62% « à consolider ».

**Tableau de répartition des avis selon les corps.**

	<b>Agrégés</b>	<b>Certifiés</b>	<b>CPE</b>	<b>Peps</b>	<b>Plp</b>	<b>Psy-EN</b>	<b>Total</b>
<b>Nombre de RDVC</b>	323	796	34	73	183	11	1420
<b>À consolider</b>	1,24%	1,76%	/	1,37%	1,64%	9,09%	1,62%
<b>satisfaisant</b>	8,05%	20,73%	11,76%	16,44%	24,59%	9,09%	17,2%
<b>Très satisfaisant</b>	39,32%	47,61%	44,12%	50,68%	46,99%	45,45%	45,7%
<b>Excellent</b>	51,39%	29,9%	44,12%	31,51%	26,78%	36,36%	35,48%

L'attribution de l'appréciation finale se fait en fonction d'une logique de moyenne selon les items. Le rectorat fixe en effet des contingentements, afin que tous les collègues bénéficiant d'un « excellent » puissent en avoir un retour en termes de carrière, comme être tous promus lors des avancements accélérés. Les critères cette année ont été identiques à ceux de l'année précédente.

### **Les critères pour obtenir l'appréciation finale « excellent » :**

- à l'échelon 6 : n'avoir que des items « excellent » et jusqu'à 4 « très satisfaisant »
- à l'échelon 8 : n'avoir que des items « excellent » et jusqu'à 2 « très satisfaisant »
- à l'échelon 9 : n'avoir que des items « excellent » et jusqu'à 1 « très satisfaisant »

### **Les critères pour obtenir l'appréciation finale « très satisfaisant » :**

- à l'échelon 6 : n'avoir que des items « excellent » ou « très satisfaisant » et jusqu'à 2 « satisfaisant »
- à l'échelon 8 : n'avoir que des items « excellent » ou « très satisfaisant » et 1 seul « satisfaisant »
- à l'échelon 9 : n'avoir que des items « excellent » ou « très satisfaisant » et 1 seul « satisfaisant »

A partir de 2 items « à consolider », appréciation finale « à consolider ».

Appréciation « satisfaisante » dans toutes les autres situations.

**Tableau de la répartition des appréciations finales recteur par niveau :**

Corps	Echelon	Appréciation recteur				Total
		consolider	satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent	
<b>Agrégé</b>	6	2	7	25	31	65
	8		10	51	61	122
	9	2	9	51	74	136
	<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>26</b>	<b>127</b>	<b>166</b>	<b>323</b>
<b>Certifié</b>	6	2	34	73	41	150
	8	7	79	147	91	324
	9	5	52	159	106	322
	<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>165</b>	<b>379</b>	<b>238</b>	<b>796</b>
<b>CPE</b>	6		1	6	4	11
	8		3	3	5	11
	9			6	6	12
	<b>Total</b>		<b>4</b>	<b>1</b>		
<b>Peps</b>	6	1	3	8	5	17
	8		8	17	11	36
	9		1	12	7	20
	<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>37</b>	<b>23</b>	<b>73</b>
<b>PLP</b>	6	1	13	15	9	38
	8	1	16	28	17	62
	9	1	16	43	23	83
	<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>45</b>	<b>86</b>	<b>49</b>	<b>183</b>
<b>Psy-EN</b>	6		1	1	4	6
	8			2		2
	9	1		2		3
	<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>11</b>
<b>Total général</b>		<b>23</b>	<b>253</b>	<b>649</b>	<b>495</b>	<b>420</b>

Après lecture des déclarations liminaires, l'examen des recours des collègues a pu commencer. Au final, les appréciations de 50 collègues ont été modifiées et améliorées en CAPA : 7 à l'échelon 6, 25 à l'échelon 8 et 18 à l'échelon 9.

Ces chiffres montrent, à eux-seuls, à la fois l'importance du dialogue paritaire, et celle d'aller au bout de la démarche de contestation.

Les commissaires paritaires du SNALC

## **Billet d'humeur d'un collègue administratif sur le nouveau logiciel de comptabilité : La défense a pu faire ses délices de LOUVOIS. Eh bien, l'Education Nationale va être ravie avec OPALE !**

Opale se met en place dans le service gestionnaire des EPLE.

Vu du ministère, ledit logiciel semble paré de moult vertus, avec notamment la fin du papier, l'accès à une plateforme commune et le tout numérique.

Opale est pour l'utilisateur au quotidien plus complexe que la formule chimique du minéral du même nom. Que l'administratif qui n'a pas connu le découragement à son usage lève la main.

En effet, on comprend très vite qu'aucun collègue de terrain n'a dû être associé en amont ou sollicité pour des essais avant validation (et paiement).

Force est en effet de constater que même à la version 6, des pans entiers de notre métier ne sont pas intégrés. De plus le "langage" de ce logiciel à coups de clics est loin d'être intuitif. Ainsi la validation passe parfois par une disquette, un clic sur un bouton "validation" ou "intégration" ou encore, liste non exhaustive, une roue crantée ! L'explication étant que différents concepteurs étaient à l'œuvre séparément...Attention surtout à n'être pas dérangé par un public quelconque dans l'Odyssée des clics, car l'opération pourra alors se retrouver dans des limbes entre "créer" et "valider". Le bouquet est que certains messages d'erreurs n'en sont pas, en fait !

Quand on songe que 40 ans séparent Opale de son prédécesseur GFC, on reste dubitatif dans des progrès réels mais extrêmement limités.

Alors oui bien sûr, en bon fonctionnaire, on va s'y faire, mais pourquoi l'administration a-t-elle acheté un produit si peu fini, sans avoir associé la base comme le bon sens le voudrait ? Ce n'est pas comme si c'était la première fois.

Bon courage à tous !

SNALC-Lyon secteur administratif

## **Groupe de travail suppressions-créations de postes de CPE**

Les créations-suppressions de postes de CPE impactent directement et fortement le fonctionnement de nos établissements, le climat scolaire et nos conditions de travail. Un groupe de travail s'est tenu au rectorat le lundi 4 mars.

En chiffres bruts, 6.5 postes sont créés et 5.5 sont supprimés. Le solde pour notre académie est donc légèrement positif, avec 1 poste supplémentaire.

Derrière ces chiffres, la réalité est plus complexe et loin d'être idyllique. La norme académique reste d'un CPE pour 600 élèves. Un seuil inchangé alors que les "incivilités" -comme on dit pudiquement- ne font que s'accroître et que les CPE sont des personnels multitâches devant planifier le travail de la vie scolaire, organiser le déroulement de la vie collective en dehors du temps de classe, veiller au respect du règlement intérieur, assurer le suivi des retards et des absences, gérer les conflits, lutter contre le décrochage, aménager les emplois du temps pour les élèves à besoins particuliers, assurer le suivi de la scolarité des élèves, animer les foyers, former les délégués élèves, répondre aux multiples sollicitations des élèves, parents, collègues...

Un seuil mathématique, une logique comptable qui n'est sur le terrain guère compatible avec la gestion quotidienne des élèves, avec la prise en compte de relations humaines bien souvent dégradées, avec la disparité des territoires comme de leurs problèmes, et avec l'extrême diversité des établissements.

Deux tendances sont notables.

- La gestion avec des demi-postes de CPE se poursuit avec tout ce que cela sous-entend en termes de complexité ou de complications sur le terrain. Ainsi en prévisionnel, le collège de la Tourette de Lyon avec 750 élèves devrait passer de 2 CPE à 1.5, comme le collège Le Joran de Prévessin-Moëns.

- La mutualisation des postes en cité scolaire demande un CPE interchangeable, qui devra être encore plus polyvalent devant des publics disparates. Il devrait en être ainsi à la rentrée prochaine pour la cité scolaire Beauregard à Montbrison, pour les lycées Marc-Seguin et Marcel-Semhat de Vénissieux, et pour les lycées Emile-Béjuit et Tony-Garnier de Bron. Dans les trois cas, il sera question de créer des postes spécifiques académiques (SPEA) à mi-temps sur 2 sites.

Au final, un solde en apparence positif, mais des conditions de travail dégradées, moins de fluidité pour le mouvement général et sans doute moins d'efficacité sur le terrain.

## Décès et deuils

**Nous déplorons malheureusement plusieurs décès très prématurés de collègues ces dernières semaines.**

Nous avons tout d'abord appris avec beaucoup de tristesse le décès, le 5 janvier, des suites d'une longue maladie et à l'âge de 58 ans, de notre collègue Bertrand SOUCHARD. Professeur de philosophie au lycée Ampère, il était également docteur en philosophie et maître en théologie. Outre ses cours dans le Secondaire, il enseignait à la Faculté catholique de Lyon et était l'auteur de plusieurs ouvrages portant notamment sur les liens entre science et foi. Nous adressons à son épouse et à toute sa famille nos très sincères condoléances dans le deuil cruel qui les frappe.

Le 26 février, tout aussi tragiquement, est décédé Michaël Navarro à l'âge de 52 ans. Lui-aussi des suites d'un cancer. Nous adressons à son épouse Anne, très fidèle adhérente, et à toute la famille, nos très sincères condoléances face à ce drame qui les touche. Michaël Navarro était professeur d'histoire-géographie et depuis de longues années formateur à l'IUFM, devenu ESPE puis INSPE. Ayant eu la chance de travailler avec lui comme maître de stage, je peux témoigner de son engagement, de son efficacité et surtout de sa grande bienveillance à l'égard des professeurs stagiaires. Il reste pour moi une référence mais aussi un lumineux souvenir professionnel. Didier Gallant

## Contacts et sites

L'adresse académique pour nous joindre est désormais la suivante : **lyon@snalc.fr**

Notre site internet : <https://snalc-lyon.fr>

Vous pouvez également nous suivre sur Facebook avec 3 sites:

- La page Facebook du snalc Lyon pour le second degré.
- La page Facebook du snalc Lyon pour le premier degré.
- La page Facebook du snalc Lyon dédiée aux AESH. Il s'agit ici d'un groupe privé. Nous invitons tou(te)s nos adhérent(e)s AESH à le rejoindre.

